



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190325-2019\_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2019**

**Délibération N°2019/58**

**Création d'un site internet et d'une application pour  
smartphone dédiés à la Culture et au Patrimoine sur le  
territoire ajaccien**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le pays Ajaccien, et en particulier la Ville d'Ajaccio, est un territoire de grande vitalité culturelle qui bénéficie d'atouts majeurs avec une identité forte, riche de son histoire et de son patrimoine.

La politique engagée dans les domaines culturels et patrimoniaux par la ville d'Ajaccio témoigne de cette vitalité et de son implication dans ces domaines.

Au-delà des initiatives publiques, le territoire se singularise par le grand nombre d'acteurs culturels privés ou associatifs. Il regorge de compagnies privées, d'associations, de créateurs, auteurs, plasticiens, vidéastes, musiciens, compositeurs, chorégraphes. Les lieux de diffusion et d'apprentissage sont également présents en nombre.

Malgré un dynamisme avéré et une volonté partagée de renforcer l'action de la culture et du patrimoine, force est de constater

- Un manque d'efficacité des moyens d'information
- Un manque de visibilité des actions culturelles et patrimoniales portées par la ville et celles portées par les acteurs privés.

D'où, la nécessité d'offrir d'une part, à la population, des moyens d'informations modernes, adaptés à leur mode de vie, et, d'autre part, aux acteurs culturels, un moyen de communication efficace, à travers des réunions de concertation préalables.

La direction de la culture se doit d'être acteur du changement et propose de créer un moyen de communication et d'information unique, efficace accessible, à tous et pour tous : un portail internet dédié à la culture et au patrimoine et une application pour smartphone dédiée.

La mise en œuvre de cet outil sera un atout fondamental pour la mise en valeur de la politique patrimoniale et culturelle portée par la ville d'Ajaccio.

Il permettra de mettre en avant, outre toutes les actions culturelles (ateliers, concerts, conférences, expositions, etc.) portées par la Ville à court moyen et long terme auprès du public en les regroupant de façon structurée mais aussi les autres actions portées par les acteurs locaux actifs sur le territoire ajaccien (amateurs et professionnels : artistes, associations, les compagnies de théâtre, les professionnels des métiers d'arts...).

De plus, les grands projets patrimoniaux tels que les rénovations, diagnostics ou restaurations bénéficieront d'une communication continue auprès des usagers et pas simplement d'un article ou d'un encart sur le site général de Ville.

Les utilisateurs culturels pourront avoir une vision globale sur toutes les offres proposées par la ville d'Ajaccio et les acteurs culturels actifs sur le territoire et organiser ainsi, leur agenda culturel et patrimonial.

Il sera la première porte d'entrée des différentes offres culturelles existantes sur le territoire.

Il proposera l'accès à tous les sites internet et applications culturels et patrimoniaux proposés par la Ville (Site du palais Fesch, du CIAP, de l'espace diamant, Office intercommunal de tourisme etc.).

Ce site se veut être un outil de communication, de médiation et de promotion incontournable qui dynamisera la cité et l'espace culturel de la région tout en montrant la réelle richesse des actions réalisées régulièrement sur notre territoire.

Conçu comme un outil centralisateur, il sera géré par la direction de la culture.

Il fonctionnera sur un principe collaboratif avec une charte d'utilisation précise définissant les modalités de contribution ainsi que les droits et obligations des contributeurs.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** la création d'un site internet et d'une application pour smartphone dédiés à la culture et au patrimoine sur le territoire ajaccien

**D'AUTORISER LE MAIRE** à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette réalisation ; à solliciter toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,  
Considérant qu'il convient de mettre en place des outils de communication modernes et adaptés pour la culture et le patrimoine sur le territoire ajaccien,

#### **APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

La création d'un site internet et d'une application pour smartphone dédiés à la culture et au patrimoine sur le territoire ajaccien.

## AUTORISE

Monsieur Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,  
Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse,

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**